

14 avril 2011

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,  
Président de la 65<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale,  
à l'occasion du débat thématique informel sur la sécurité humaine**

Madame la Vice-Secrétaire générale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous souhaiter la bienvenue à ce débat thématique. Je remercie en particulier les panelistes d'avoir accepté mon invitation et d'être avec nous aujourd'hui. Il me semble que la tenue de ce débat arrive à point nommé pour mieux ancrer les travaux de l'Assemblée générale dans l'actualité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler quels événements cruciaux se déroulent à l'heure actuelle dans bien des régions du monde et qui se rattachent à la notion de sécurité humaine.

L'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 marque un moment clé pour l'introduction du concept de la sécurité humaine dans le cadre des Nations Unies. Depuis lors, plusieurs discussions formelles et informelles ont eu lieu sur le sujet.

Ainsi, en mai 2008, l'Assemblée générale a tenu un premier débat thématique informel sur la sécurité humaine. Les délibérations ont dégagé un consensus parmi les États Membres sur la nécessité d'avoir une nouvelle conception des relations internationales, qui aille au-delà de réponses ponctuelles. Un appel clair a été fait en faveur d'approches globales, intégrées et axées sur l'être humain.

Le débat formel qui s'est ensuite tenu en mai 2010 a permis de continuer la discussion sur la notion de sécurité humaine et de considérer le rapport du Secrétaire-Général sur la question. Dans ce contexte, le fait que la sécurité nationale reste une condition essentielle à la paix et de la stabilité et qu'elle est la prérogative des États a été souligné. En même temps, il est de plus en plus admis que la sécurité doit être envisagée sous un angle plus large pour faire face aux dangers complexes et interdépendants qui marquent notre époque.

La résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale en juillet 2010 est une étape supplémentaire dans le débat. La résolution reconnaît explicitement qu'il faut poursuivre la discussion sur la sécurité humaine et parvenir à un accord sur sa définition à l'Assemblée générale. A cette fin, le Secrétaire général est prié de solliciter les vues des États Membres et de soumettre un rapport à l'Assemblée générale sur la notion de sécurité humaine à sa 66<sup>ème</sup> session.

L'ancien Ambassadeur Yukio Takasu, nommé dans ce contexte en décembre 2010 par le Secrétaire général comme Conseiller spécial pour la sécurité humaine a ainsi pour tâche principale de mener des consultations avec les États Membres pour promouvoir une meilleure compréhension du concept. J'encourage le Conseiller spécial à entreprendre des consultations larges. Il est important que les vues des États Membres, des organisations du système onusien et des autres parties prenantes soient prises en compte. C'est une tâche complexe, mais je suis confiant que l'Ambassadeur Takasu la mènera à bien. Nous aurons d'ailleurs la chance d'entendre l'Ambassadeur Takasu au cours de cette journée.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite que le débat d'aujourd'hui soit une occasion pour les États Membres de s'exprimer sur cette question et de mieux comprendre les positions des uns et des autres. Il me semble que les Nations Unies, avec leur mandat de promouvoir la sécurité, le développement et les droits de l'homme, sont le lieu de prédilection pour une meilleure compréhension du concept de sécurité humaine. L'interface de ces trois piliers – sécurité, développement, droits de l'homme – est en effet au cœur du concept de sécurité humaine.

Dans le monde d'aujourd'hui, la nature des défis et des incertitudes qui pèsent sur nos sociétés est devenue telle que des réponses holistiques sont nécessaires, afin de prendre en compte la multi-dimensionnalité et la complexité de la réalité. C'est dans ce contexte d'interdépendance que les gouvernements doivent considérer que la survie, les moyens de subsistance et la dignité des individus constituent le fondement de leur sécurité.

La sécurité humaine nous fournit un cadre conceptuel qui permet de capitaliser sur les avantages comparatifs des différents acteurs, de renforcer la cohérence de leurs objectifs et de coordonner leurs actions et de mieux les cibler sur les besoins des individus.

Notre débat va s'articuler en deux tables rondes, qui vont nous permettre, grâce à la qualité de nos panelistes et à leurs champs d'expérience très différents, d'explorer dans un premier temps les aspects conceptuels de la sécurité humaine et dans un deuxième temps de réfléchir sur ses applications concrètes.

A l'issue cette journée, je formulerai un certain nombre de conclusions, qui seront disponibles sur le site internet de la Présidence et serviront de document de référence.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous invite à intervenir dans le débat. C'est à vous, les États Membres, de fournir les orientations sur la définition de la sécurité humaine. Je souhaite que cette journée soit une contribution utile.

Sans plus attendre, je donne maintenant la parole à Madame la Vice-Secrétaire générale, son Excellence Asha-Rose Migiro.